



TEXTE n° 5
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

31 octobre 2024

PROPOSITION DE LOI

*visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant
les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 octobre 2024.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

Voir les numéros : 284 et 475.
